

CHEMINS DE BRETAGNE - TRO BREIZH

DE DOL-DE-BRETAGNE À VANNES PAS À PAS DE YVIGNAC-LA-TOUR À SAINT-MÉEN-LE-GRAND

FORMAT A4

27 km

Cartographie
© OpenStreetMap © OpenTopoMap (CC-BY-SA)
Textes, photos et cartographie
© Yvon Autret

Septembre 2023

<https://tro.bzh>

Dernière mise à jour septembre 2023, modification de l'itinéraire pour suivre plus de chemins et réduire le kilométrage.

Cet itinéraire relie Yvignac-la-Tour à Saint-Méen-le-Grand en 27 km. C'est un itinéraire remarquable qui donne une idée de ce que pouvait être un pèlerinage au Moyen-Âge. On suit presque tout du long des kilomètres de chemins en pleine campagne, au milieu des champs.

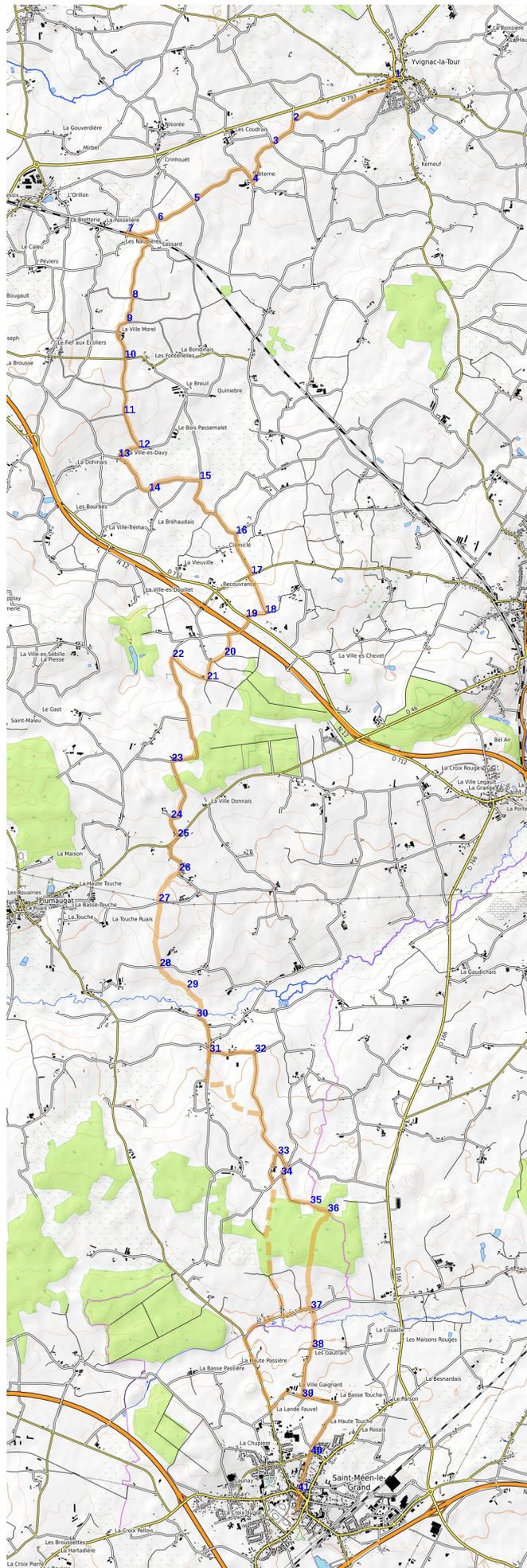
Balisage : ACECA (Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes-d'Armor) du km 1,5 au km 14,7, balisage jaune partiel ensuite.

Balisage ACECA :



À voir en chemin : église romane d'Yvignac-la-Tour, chapelle de Bénin.

L'auteur de ce guide ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident survenu sur ces itinéraires.



De Yvignac-la-Tour au passage de la voie express au sud-est de Recouvrance en Caulnes

1 [km 0.0] En sortant de l'église d'Yvignac, suivre 80m la D793 vers Broons puis tourner à gauche juste après la maison n°7 Rue des Frères Bouillon, puis 100m après, tourner à droite Rue des Pommiers vers Le Manoir. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit 1km.

2 [km 1.5] Croisement de chemin, D793 à 100m à droite. Aller à gauche 100m puis à droite vers les éoliennes.

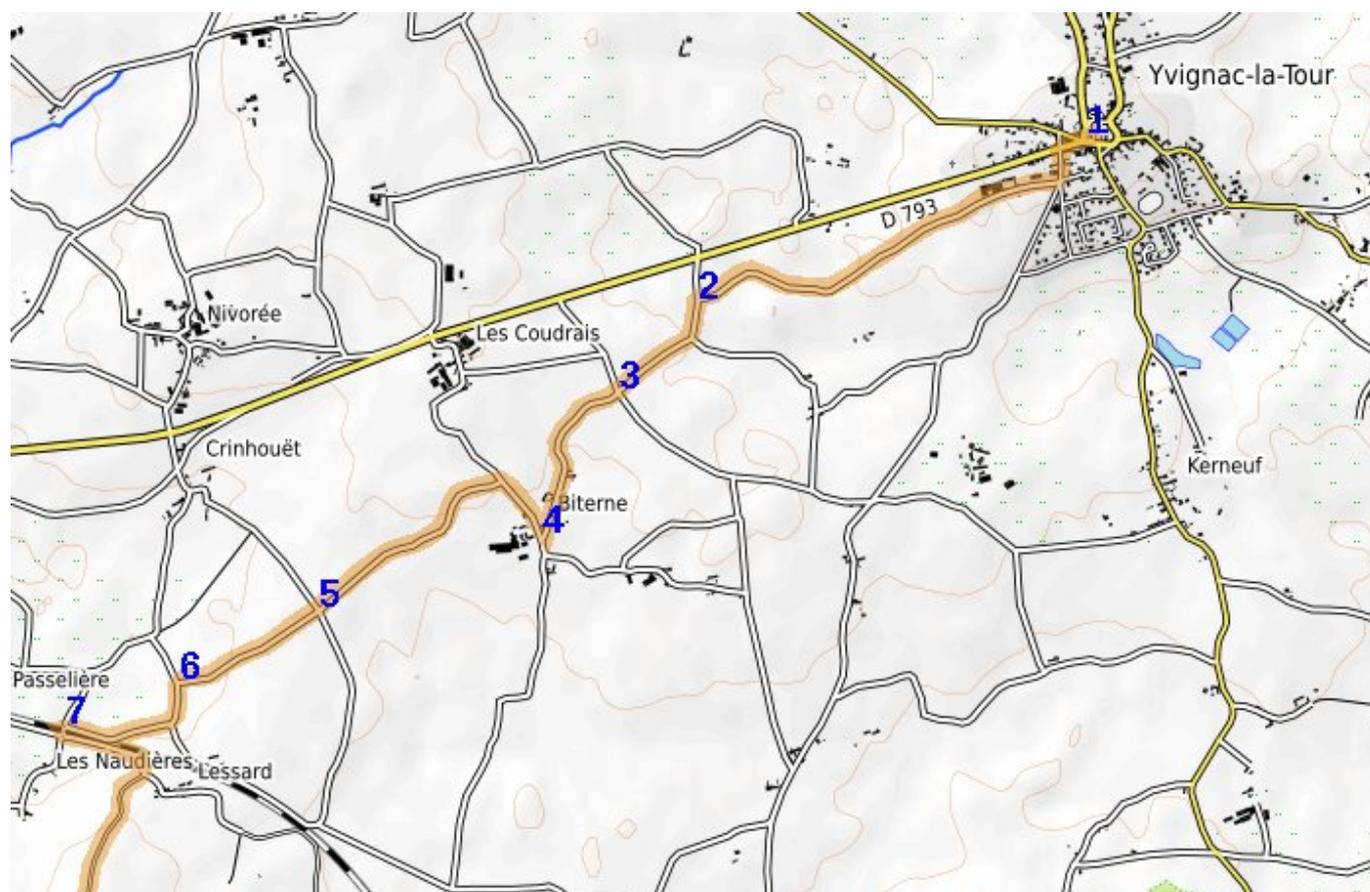
3 [km 1.9] Croisement de route. Continuer tout droit sur la route vers Biterne et les éoliennes.

4 [km 2.5] Croisement de route dans le village. Aller à droite 200m sur la route puis tourner à gauche dans le chemin vers la Ferme Ker Angel. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit.

5 [km 3.5] Croisement de chemin. Continuer tout droit sur le chemin carrossable.

6 [km 4.0] Croisement de chemin. Aller à gauche 100m puis à droite à la route.

7 [km 4.5] Croisement de route, panneau vers l'arrière Lessard. Aller à gauche, passer sous la voie de chemin de fer et tourner immédiatement à gauche vers Lessard. 50m avant le village, aller à droite dans le chemin. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit.



8 [km 5.5] Croisement de chemin. Continuer tout droit sur le chemin carrossable.

9 [km 5.9] Croisement de chemin. Aller à droite 150m. À La Ville Morel continuer tout droit sur la route.

10 [km 6.4] Croisement de route, panneau vers l'arrière La Ville Morel. Continuer en face. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit.

11 [km 7.1] Chemin vers la droite. Rester sur la gauche.

12 [km 7.6] Croisement de route. Aller à droite sur la route.

13 [km 7.9] Chemin vers la droite, maison n°43, panneau La Ville ès Davy. Aller à gauche dans le chemin. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit.

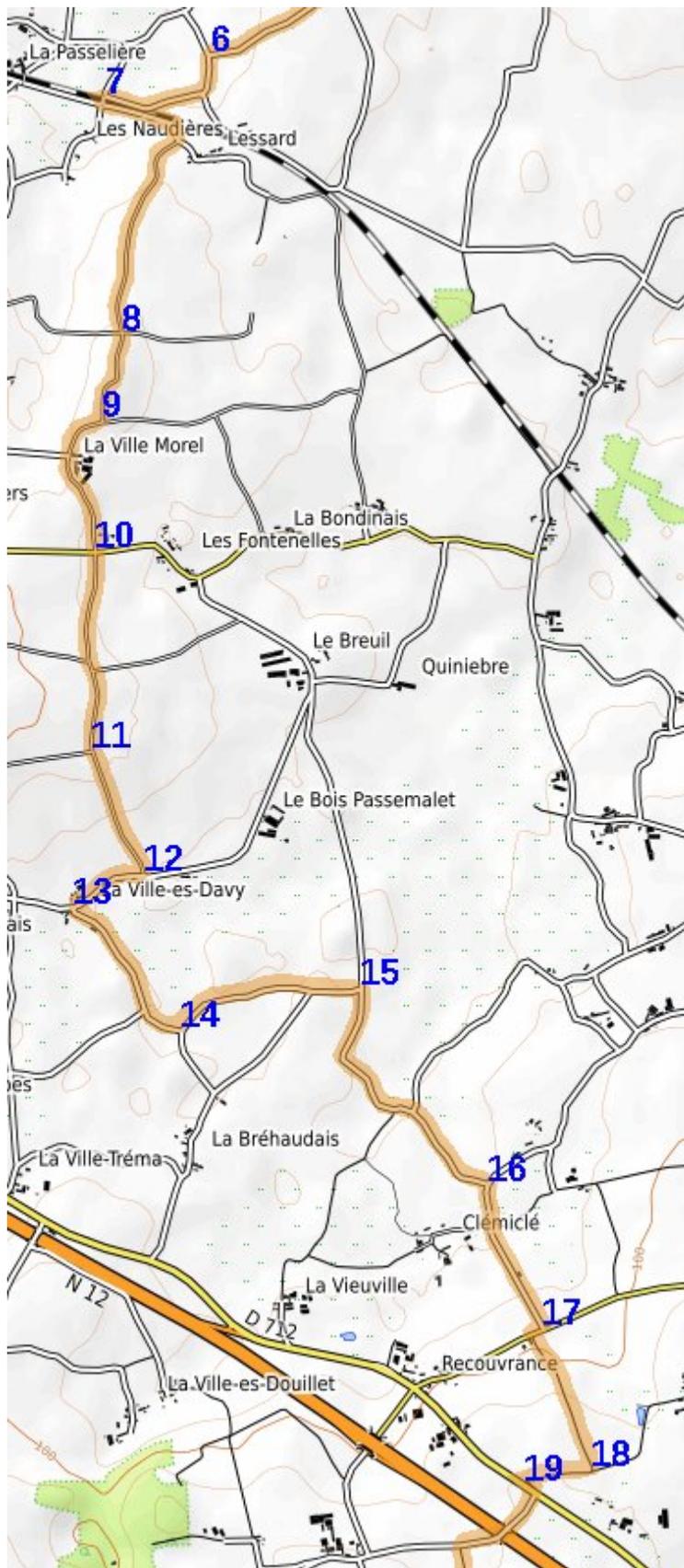
14 [km 8.4] Croisement de chemin, champ en face. Aller à gauche. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit.

15 [km 9.1] Croisement de chemin, chemin en face décalé de 10m sur la gauche. Aller à droite. Ensuite suivre le chemin carrossable tout droit.

16 [km 10.1] Croisement de route. Aller à droite. Ensuite suivre la route tout droit.

17 [km 10.6] Croisement D25. Aller à droite 50m et tourner à droite dans le chemin juste avant le panneau Recouvrance.

18 [km 11.2] Croisement de chemin, maisons à 100m en face. Aller à droite.



Du passage de la voie express au sud-est de Recouvrance en Caulnes à la chapelle de Bénin en Plumaugaut

19 [km 11.4] Croisement D712. Aller à gauche 50m puis tourner à droite vers L'Écoublière, passer sur la voie express et 150m après tourner à gauche dans le chemin.

20 [km 12.1] Croisement de chemin. Aller à droite 150m puis tourner à gauche à la route.

21 [km 12.5] Croisement de chemin. Aller à droite vers le captage d'eau. Ensuite tout droit 400m. Suivre balisage jaune.

22 [km 13.0] Croisement de chemin. Aller à gauche. Ensuite toujours tout droit sur le chemin carrossable. Suivre balisage jaune.

23 [km 14.7] Croisement de route, maison. Aller à gauche sur la route.

24 [km 15.5] Croisement de route, croix de chemin, panneau vers la droite Le Champ Marzin. Aller à gauche.

25 [km 15.8] Croisement D46, maison n°8 en face. Aller à droite 50m sur la D46 puis tourner à gauche, et ensuite encore à gauche 50m après. Ensuite suivre la route 400m.

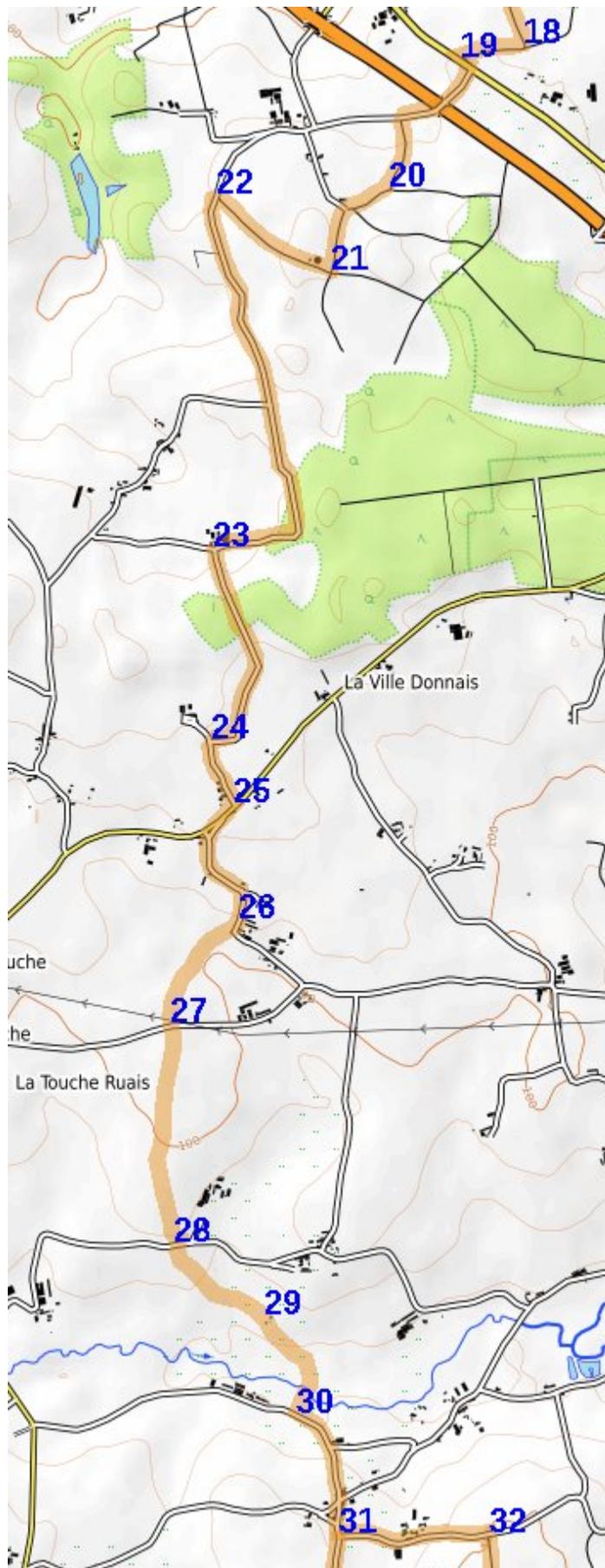
26 [km 16.3] Panneau Le Chêne Piché. Continuer 20m jusqu'à la maison n°1 et tourner à droite dans le chemin.

27 [km 16.8] Croisement de route, croix de chemin. Continuer en face sur le chemin. Suivre balisage jaune.

28 [km 17.7] Croisement de route, croix de chemin à 50m à gauche. Continuer en face et suivre le chemin en herbe. Suivre balisage jaune.

29 [km 18.1] Chemin vers la droite. Aller à droite, suivre le chemin en herbe 200m puis tourner à droite dans le sentier, franchir la Rance sur la passerelle. Suivre balisage jaune.

30 [km 18.5] Croisement de route. Aller à gauche et suivre la route tout droit jusqu'à la chapelle de Bénin. Suivre balisage jaune.



De la chapelle de Bénin en Plumaugaut à Saint-Méen-le-Grand

31 [km 19.1] En sortant de la **chapelle de Bénin** par le porche, aller à gauche et tourner à droite à la route. Suivre la route principale 50m et tourner à gauche vers Le Haut Bénin.

32 [km 19.6] Chemin vers la droite 200m après Le Haut Bénin. Aller à droite dans le chemin interdit aux plus de 6t. Ensuite tout droit 1,3km.

33 [km 21.1] Croisement de route, panneau interdit aux plus de 6t. Aller à gauche sur la route. Ensuite suivre la route 200m, laisser la route de la Bouline à gauche et tourner à droite.

34 [km 21.4] Route vers la gauche, maison n°5. Aller à gauche 50m sur la route puis continuer sur le chemin. Ensuite suivre le chemin 500m.

35 [km 22.0] Panneau interdit à la circulation. Aller à droite sur le sentier.

36 [km 22.2] Suivre le sentier qui vire à droite. Ensuite toujours tout droit 1km.

37 [km 23.6] Croisement de route, maisons. Aller à gauche 10m sur la route et tourner à droite dans le sentier juste avant la maison n°18. **Attention : le sentier peut être envahi par la végétation** sur les 10 premiers mètres, puis assez dégagé sur 80m, puis encore envahi par la végétation sur 50m, puis totalement dégagé ensuite. Un bâton peut être utile pour se frayer un passage. Note : **possibilité de contourner par la route**, 1 km de supplément, au croisement de route, aller à droite, suivre la route 900m, au croisement de la D125, aller à gauche, suivre la D125 900m jusqu'au panneau agglomération Saint-Méen, tourner à gauche 50m après, puis suivre la route toujours tout droit jusqu'à Saint-Méen par La Lande Fauvel, la Basse Touche et la Haute Touche.

38 [km 24.1] Croisement de route. Aller à droite. Ensuite suivre la route tout droit 600m.

39 [km 24.7] Croisement de route. Aller à gauche sur la route vers La Haute Touche. Ensuite suivre la route tout droit jusqu'à Saint-Méen.

40 [km 25.8] Rond-point. Continuer tout droit vers l'Hôtel de Ville dont la tour est bien visible du rond-point.

41 [km 26.3] En arrivant à l'Hôtel de Ville, aller à gauche 50m puis tourner à droite juste après la maison n°12. Ensuite tout droit pour rejoindre d'abord la chapelle Saint-Joseph (mémorial des combattants) et ensuite l'ancienne abbatale qui est située juste à côté sur la droite.

